



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE VENTE DES PLANTS GREFFES D'ANACADIER POUR LA CAMPAGNE 2018

COMMUNIQUE

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les producteurs et toutes les personnes intéressées à la culture de l'anacardier de l'ouverture officielle de la campagne de vente des plants greffés d'anacardier à compter du **lundi 09 juillet jusqu'au jeudi 30 août 2018**.

Le coût unitaire du plant greffé est de **500 FCFA livré bord pépinière**. Le nombre de plants greffés requis pour un hectare est 105 plants, soit 100 plants greffés à planter directement et 5 plants greffés de remplacement. Ainsi le coût d'acquisition de plants greffés est **52 500 FCFA par hectare**.

Les achats des plants greffés d'anacardier se font auprès des 19 pépiniéristes agréés (voir liste ci-dessous). Pour garantir la productivité des vergers, le Conseil du Coton et de l'Anacarde recommande de n'acheter que des plants produits par les pépiniéristes agréés. Tout achat de plants greffés en dehors des pépiniéristes agréés n'engage pas le Conseil du coton et de l'Anacarde.

Pour bénéficier des plants greffés d'anacarde, il faut :

1. être inscrit sur la liste des demandeurs de plants auprès du CNRA, de l'ANADAER, des pépiniéristes, de la Direction Générale et des Délégations Régionales du Conseil du Coton et de l'Anacarde ou sur la liste du FIRCA ;
2. être muni d'un bon d'enlèvement établi par la zone ANADER de la localité où est située la parcelle, après validation et géo référencement du site.

Par ailleurs, vous êtes invités à exiger un reçu à l'achat des plants greffés d'anacardier.

Le bénéficiaire vient enlever ses plants par ses propres moyens. Il doit être muni de caisses, de cartons ou tout autre conteneur, pour ranger les plants et les transporter convenablement : cartons ou caisses d'environ 50 cm de hauteur, ou véhicule couvert, pour éviter que les feuilles soient déchiquetées par de grands coups de vent au transport.

N.B : un bloc de 105 plants greffés par hectare, doit être composé d'au moins 33 plants greffés de chacun des 3 clones en diffusion (clone 24, clone 27 et clone 30).

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien joindre les contacts suivants :

Tél : (225) 20 20 70 30/ (225) 22 52 75 80

E-mail : support@conseilcotonanacarde.ci/ info@conseilcotonanacarde.ci

Pour un développement durable des filières coton et anacarde

